

ACTIVITE FUTURES MAMANS

(condition requise : à partir du 4ème mois de grossesse)

OBJECTIF : Séances d'aquagym douces et de relaxation adaptées à la femme enceinte

IDENTIFICATION DE L'ABONNEE :

Madame
NOM DE FAMILLE : **Prénom :**
 Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ Date d'accouchement : __ __ / __ __ / __ __
 Adresse postale :
 Code postal : __ __ __ __ Ville :
 ☎ domicile : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __ ☎ portable : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __

 Personne à prévenir en cas d'accident :
 ☎ fixe ou portable : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __
 J'autorise Glisséo à m'envoyer du courrier électronique pour recevoir des informations pratiques : ☐ oui ☐ non
☒ Adresse courriel : @
 > merci d'écrire bien lisiblement.

CHOIX DE L'HORAIRE (voir page 2) :

☐ **Unitaire** : 13,00€ (validité : le jour de l'achat) *Jour d'activité** : **le mardi** de __h

☐ **Abonnement 5 séances** : 60,00€ (validité : 6 mois à partir de la date d'achat) *Jour d'activité** : **le mardi**
 de __h ____
 ** Sous réserve de disponibilité des bassins

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
 certifie : - avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'organisation et déclare y sous-
 crire sans réserve, (page 2)

- avoir pris connaissance du Règlement intérieur de Glisséo et s'y conformer scrupuleusement,

- autorise Glisséo à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,
- être en possession d'une assurance en responsabilité civile couvrant l'activité sportive.

En cas de doute sur votre état physique, nous vous invitons à prendre un avis médical.

Voir en page 2, l'extrait de l'article 8 : Droit d'entrée du règlement intérieur

Le complexe Glisséo met en oeuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalités : la souscription à un abonnement, l'inscription et la gestion des usagers aux activités proposées, l'élaboration de statistiques de fréquentation, la facturation des différents services, le contact par mail pour la communication sur les activités et les événements Glisséo. Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun autre destinataire. Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018, qui constitue le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel, les personnes inscrites bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement des données, d'information d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés.

... Le : __ __ / __ __ / __ __

et approuvé »)

Fait à :

Signature obligatoire (précédé de la mention « lu

Date réception inscription : __ __ / __ __ / __ __		Chargé d'accueil :	
Commentaire :			
1er paiement		2ème paiement	
Date : __ __ / __ __ / __ __		Date : __ __ / __ __ / __ __	
Mode :		Mode :	
Montant : __ __ __ , __ __ €		Montant : __ __ __ , __ __ €	
Chargé d'accueil :		Chargé d'accueil :	



Créneaux horaires proposés (période scolaire et vacances d'été uniquement)

Jour	Mardi période scolaire		Mardi vacances scolaires
Créneaux horaires	09h30-10h15	10h30-11h15	9h15-10h00

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ FUTURES MAMANS

Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions aux cours s'effectuent en continue durant la saison.

Chaque demande d'inscription sera classée par date d'arrivée et sera intégrée à une liste d'attente du cours choisi. Les périodes d'inscription sont disponibles à l'accueil de Glisséo.

L'inscription s'effectuera sur un créneau défini et définitif en fonction des places disponibles et sous réserve de paiement. A défaut de paiement au premier cours du cycle, Glisséo se réserve le droit d'annuler votre pré-inscription et d'en prendre une nouvelle.

Toutes les cartes sont remises à 0 à l'issue de la période de validité.

Pour tout nouvel abonnement, le client sera redevable de 3,50€ pour tout achat ou remplacement d'une carte à puce (tarif 2026-2027)

Pas de cours pendant les jours fériés et les vidanges techniques.

Les inscriptions peuvent s'effectuer aux jours d'ouverture à l'accueil de Glisséo, à l'exception du dimanche. Pendant les vacances scolaires, les caisses sont dédiées en priorité aux clients des séances publiques **(se présenter de préférence après 16h)**.

Les utilisateurs sont priés de se conformer au règlement intérieur de Glisséo affiché dans le hall d'accueil.

La fiche d'inscription à l'activité choisie et le règlement intérieur constituent le seul cadre des relations juridiques entre le client et Glisséo.

Extrait de l'article 8 du règlement intérieur applicable aux usagers du complexe : DROIT D'ENTRÉE

ABONNEMENTS

Plusieurs formules d'abonnement sont proposées aux usagers. Chaque abonné reçoit, après acquittement de l'abonnement correspondant, un support d'accès personnalisé et nominatif comportant les conditions d'utilisation de l'abonnement.

Pour tout achat d'abonnement (hors rechargement) un support sera facturé au client selon le tarif en vigueur qui en deviendra le propriétaire.

Le prix de l'abonnement est celui en vigueur au jour de la signature par l'abonné ou à la date de renouvellement de l'abonnement .

La carte d'abonné est exigée à l'accueil de Glisséo. Elle peut être laissée dans le casier au vestiaire. Toutefois, sa présentation peut être demandée à tout moment par le personnel de l'établissement.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte d'abonné, l'établissement d'un duplicata sera facturé au tarif en vigueur et ne sera pas remboursée même si la carte originale était retrouvée.

Aucun traitement commercial ne sera effectué en raison des fermetures annuelles obligatoires.

Uniquement durant la période de validité pour tout type d'abonnement, l'utilisateur pourra transmettre un seul certificat médical justifiant l'incapacité à la pratique d'une activité sportive au minimum de 15 jours pour demander une prorogation de la date de validité conformément à la durée d'absence.

Si pour des raisons dûment justifiées de santé ou de mutation professionnelle, l'abonné est définitivement empêché de bénéficier des prestations de Glisséo (certificat médical, attestation de l'employeur), il pourra demander la résiliation de son abonnement par

courrier recommandé adressé à Glisséo dans les 2 mois qui suivent la survenance de la cause. Ce remboursement s'effectuera au prorata temporis.

Un forfait "Frais de traitement de dossier" sera appliqué à chaque demande de remboursement selon la grille tarifaire en vigueur. Au terme de la validité de l'ensemble des cartes d'abonnement ou bons, aucun report du solde créditeur ou de la durée, aucune compensation ou remboursement ne seront consentis même en cas de non-utilisation.

La carte d'abonné est personnelle et non cessible. Le prêt, la revente, la location à un tiers constituent des infractions au présent règlement pouvant entraîner la résiliation de l'abonnement.

Extrait de l'article 15 du règlement intérieur applicable aux usagers du complexe : **PRATIQUE DES ACTIVITÉS**

Cholet Sports Loisirs et la Direction de l'établissement déclinent toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale pour les activités proposées à l'intérieur du complexe Glisséo et rappellent qu'il appartient à tous les usagers de s'assurer auprès d'un médecin de leur aptitude pour la pratique des dites activités.

Toutes les activités relèvent de conditions particulières inscrites au dos des fiches d'inscription. Ces conditions décrivent les modalités générales telles que les formalités d'inscription et l'organisation des cours. Les activités sont planifiées sous réserve de disponibilité des espaces et peuvent donc être modifiées ou annulées sans préavis par conséquent. Ils ne donnent lieu à aucune compensation, ni remboursement.

Les cours et activités commerciales sont du ressort exclusif du personnel de Glisséo, titulaire d'un brevet d'État d'éducateur sportif ou d'un titre jugé équivalent.

La douche savonnée et le passage dans les pédiluves sont obligatoires avant d'entrer dans les bassins.